

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2921

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Bénard, M. Sansu, M. Roussel, Mme Lebon, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Maillot, M. Tellier et M. Rimane

AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Au début de l'intitulé du titre II, ajouter les mots :

« Droit à l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans le titre II du projet de loi l'aide à mourir comme un droit.